Fédération
Syndicale
Unitaire - Section du Gard

CDEN du Gard – 24 novembre 2017

Déclaration liminaire de la *FSU du Gard*

Monsieur le Préfet,
Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames, Messieurs,

La FSU salue tout d'abord la tenue d'un CDEN « Bilan de rentrée ». Il ne se tenait plus dans le Gard depuis de trop nombreuses années et cela honore la promesse qui nous avait été faite en 2016 qu'il y ait un deuxième CDEN en novembre, seule période à laquelle nous sommes en mesure d'évaluer les statistiques de rentrée.

Toutefois, nous réitérons la demande, déjà formulée le 29 août dernier, que le délai minimal de 10 jours soit respecté pour convoquer le CDEN et fournir à ses membres les documents comme porté au règlement intérieur de notre conseil.

Nous allons établir le bilan de cette rentrée scolaire 2017 et constater que depuis plus de 2 ans le département bénéficie d'une dotation positive dans le premier degré. Nous pourrions nous en féliciter. Mais ce serait se leurrer...

Les documents affichent 90 créations et ouvertures de classes. Nous constatons un solde de 18 classes supplémentaires dans les écoles en cette rentrée. Nous avons bien retenu que 10 postes ont été gelés, limitant ainsi à 30 le nombre de postes vacants dans le premier degré. Pour rappel, le SNUipp-FSU poursuit son action au rectorat et au ministère afin d'obtenir l'ouverture de la liste complémentaire. Les remplaçants doivent remplacer et non occuper ces postes vacants.

Afin de mettre cette rentrée en perspective, revenons un peu en arrière :

Lors de la entrée 2003, le E/C (nombre d'élèves par classe) était alors le plus favorable depuis longtemps (pour exemple 22,06 en élémentaire), situation acquise de haute lutte qui n'était qu'un rattrapage.

À la rentrée 2017, le E/C est remonté à 22,75 (toujours en élémentaire).

Pour retrouver le taux de 2003, il manque ainsi 56 classes par exemple en élémentaire.

Il convient aussi de noter qu'en cette rentrée, 19 écoles maternelles atteignent la moyenne de 27 élèves par classe et plus, en élémentaire, 42 écoles sont à une moyenne de 25 élèves par classe et plus (dont 14 atteignent 26 et plus), 8 écoles primaires ont une moyenne de 26 élèves par classe et plus.

Certes, dans les tableaux, ce ne sont que des « repères d'encadrement », mais pour nos collègues dans les écoles, il s'agit bien de conditions de travail, et pour les élèves dans leur classe de conditions d'apprentissage.

L'école de la « bienveillance » et de la réussite passe par des effectifs de classe raisonnables, par la remise en place des RASED démantelés dans notre département depuis 2008, par la prise en compte effective des élèves à profils particuliers dans les classes ordinaires et la création à hauteur des besoins de classes spécialisées.

Dans les écoles, les conditions d'exercice de notre métier se dégradent. Le constat est sans appel et la souffrance au travail augmente fortement (élèves très perturbateurs non pris en charge, agressions de parents, burn-out des personnels enseignants, voir également les événements de cette nuit à l'école Jules Ferry à Bagnols-sur-Cèze….). Sans compter les conditions indignes des modalités de remplacement dues au nouveau dispositif qui imposent jusqu'à 28 élèves de CP par remplaçant lors des formations en REP+.

Ces conditions de travail et d'apprentissage sont également à mettre en lien avec les conditions de vie de nos élèves. Vous n'êtes pas sans savoir que notre département, comme l'Aude, les Pyrénées Orientales et l'Hérault, est parmi les 10 plus pauvres de France ; que le taux de chômage est de 3,8 % supérieur à la moyenne nationale ; que 17 % de la population gardoise vit sous le seuil de pauvreté, dont 48,9 % sont des familles mono-parentales.

L'école publique doit permettre à tous les élèves, quelles que soient leurs conditions de vie d'apprendre dans des conditions favorables et cela passe par des moyens pour l'École, pour chaque école.

Une fois de plus nous dénonçons le fait que le dédoublement des classes de CP en REP+ se soit fait au détriment du dispositif « plus de maîtres que de classe ». Nous tenons à vous dire qu'au-delà de l'implication des mairies que vous avez remerciées pour la mise en place de ce nouveau dispositif, ce sont bien la disponibilité et l'investissement des équipes pédagogiques qui ont rendu effective la mise en place du dédoublement des classes, ici grâce au déménagement des bureaux assuré par les enseignants, là par le renoncement à la salle de BCD de l'école… .

Pour ce qui est des collèges, si l'effectif global est stable par rapport au constat de 2016, les trois ouvertures de classes de sixième (bilan des ouvertures/fermetures) ne sauraient masquer des effectifs par divisions qui restent très lourds, ce qui rend extrêmement difficile la tâche des collègues.

Des 6e à 29 ou 30 élèves, des 3e au même effectif ne sont pas rares et ces seuils sont mêmes dépassés quand on intègre les élèves d'ULIS à certains cours !

Les évolutions de structures consenties à Pont-Saint-Esprit, Roquemaure, Le Bosquet-Bagnols, établissements difficiles mais ne bénéficiant pas du label de l'éducation prioritaire, sont certes des bouffées d'oxygène, mais il faudrait généraliser l'attention portée au niveau 6e de ces collèges à tous les établissements. Il faut abaisser les seuils d'ouverture de classe à tous les niveaux du collège.

De plus les ajustements des dotations horaires ont été donnés presque exclusivement par des heures supplémentaires, les Heures Supplémentaires Années (HSA) couvrant 92% de l'augmentation horaire qui a été consentie, ce qui alourdit encore un peu plus la charge de travail des enseignants.

Enfin les évolutions de structures n'indiquent pas quelles difficultés persistantes il y a eu à pourvoir véritablement tous les postes, et cette rentrée a vu une augmentation d'enseignements qui étaient budgétisés par l'éducation nationale … mais sans professeurs. Le recours à des contractuels, ou bien des solutions ficelées en dernière minute, ont permis de combler les trous, avec une multiplication de « bouts de postes » et parfois des collègues qui n'enseignent dans un collège que quelques heures … en HSA !

Le bilan de rentrée chiffré, qui nous est fourni aujourd'hui, ne peut masquer la crise des recrutements que nous traversons, largement due aux salaires beaucoup trop faibles dans nos professions pour les rendre attractives.

La FSU rappelle également que, dans le budget 2017 des collèges, le Conseil Départemental a décidé de manière unilatérale de supprimer la ligne budgétaire spécifique « location piscine », qui existait depuis plusieurs années.
Il en résulte des difficultés croissantes pour certains collèges à subvenir au financement des entrées dans les piscines pour les cours de natation.
Or l'apprentissage de la natation est une priorité nationale mentionnée dans tous les textes réglementaires de l'éducation nationale, apprentissage qui doit être organisé dans les cycles de l'école primaire, du collège et du lycée.
La FSU rappelle également que le Conseil d'État a explicitement statué sur l'obligation des départements à prendre en charge les dépenses inhérentes à cet enseignement.
En conséquence, et en application de ce cadre réglementaire, la FSU demande au Conseil Départemental d'abonder une ligne budgétaire « location piscine » dans le budget 2018 des collèges du Gard.

Pour finir, la FSU demande qu'on annonce enfin la reconstruction du collège de Remoulins et qu'on sorte du marasme administratif qui prend les élèves et leurs parents, ainsi que les personnels, en otages, eux qui attendent depuis si longtemps l'aboutissement d'un projet de reconstruction ou de rénovation.

Nîmes, le 24 novembre 2017